



ARRETE n° ADMG_2022_017

portant délégation de signature du Président à un responsable de service

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L5211-9 du CGCT autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu l'arrêté du Président portant recrutement de Monsieur Cédric ROSE, au poste de chef de service Eclairage public

ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale est donnée à Monsieur Cédric ROSE, chef du service Eclairage public, aux fins de déposer plainte auprès des services de gendarmerie, suite au vol de câble sur l'éclairage public.

Monsieur Cédric ROSE pourra signer tous documents relatifs à cette délégation de signature.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet du NORD et affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 15 juillet 2022

Le Vice-Président

Michel DUPONT

Hôtel de Ville
Place du Bicentenaire
59710 Pont-à-Marcq

Tél. : 03 20 41 26 48
Fax : 03 20 41 17 96

pevelecarembault.fr
www.pevelecarembault.fr

